

MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 18 NOVEMBRE 2019
APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 10 MAI 2019, MODIFIÉ PAR LA
MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 1^{ER} OCTOBRE 2019

(le « prospectus »)

à l'égard des fonds suivants :

BMO Fonds concentré mondial équilibré (*auparavant, BMO Fonds mondial diversifié*)
(séries A, T5, T6, F, F6, D et Conseiller)

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables
(séries A, F, D, I, Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé, séries O et S, et
Conseiller)

(individuellement et collectivement, un ou les « fonds »)

À moins qu'elles ne soient par ailleurs expressément définies dans les présentes, les expressions importantes utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

1. Introduction

Le prospectus est modifié par les présentes aux fins suivantes :

- 1) mentionner qu'avec prise d'effet le 15 novembre 2019, Matthews International Capital Management, LLC a cessé d'agir à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial diversifié BMO et Guardian Capital LP a pris la relève pour la tranche du Fonds mondial diversifié BMO auparavant gérée par Matthews International Capital Management, LLC. BMO Gestion d'actifs inc. demeure à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial diversifié BMO. De plus, le nom du fonds BMO Fonds mondial diversifié a été modifié pour devenir BMO Fonds concentré mondial équilibré et ses stratégies de placement ont été modifiées;
- 2) tenir compte d'une réduction des frais de gestion applicables aux titres des séries A, T5, T6, D et Conseiller du Fonds concentré mondial équilibré BMO (auparavant, BMO Fonds mondial diversifié);
- 3) viser aux fins de placement les titres de série F6 du Fonds concentré mondial équilibré BMO (auparavant, BMO Fonds mondial diversifié);
- 4) permettre que les titres de série O du Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé pour le Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO soient offerts en dollars américains.

2. Remplacement du gestionnaire de portefeuille

Avec prise d'effet le 15 novembre 2019, Matthews International Capital Management, LLC a cessé d'agir à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial diversifié BMO et Guardian Capital LP a pris la relève pour la tranche du Fonds mondial diversifié BMO auparavant gérée par Matthews International Capital Management, LLC. BMO Gestion d'actifs inc. demeure à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial diversifié BMO. De plus, le nom du fonds BMO Fonds mondial diversifié a été modifié pour devenir BMO Fonds concentré mondial équilibré et ses stratégies de placement ont été modifiées.

Les modifications techniques suivantes sont apportées au prospectus pour rendre compte de ces changements :

- 1) Les références au « BMO Fonds mondial diversifié » à la page couverture et à la couverture arrière du prospectus sont remplacées par ce qui suit :

« BMO Fonds concentré mondial équilibré (*auparavant, BMO Fonds mondial diversifié*) »
- 2) Toutes les autres références dans le prospectus au « Fonds mondial diversifié BMO » sont remplacées par « Fonds concentré mondial équilibré BMO ».
- 3) La ligne relative au « Gestionnaires de portefeuille » du tableau « Détails du fonds » à la page 37 est remplacée par ce qui suit :

Gestionnaires de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis février 2006)
--------------------------------------	--

- 4) Les quatre premiers éléments de la liste à puces sous le titre « Stratégies de placement » de la rubrique « Quels types de placements le fonds fait-il? » à la page 37 sont remplacés par ce qui suit :
 - « ● il investit l'actif du fonds dans un portefeuille équilibré d'actions et de titres à revenu fixe
 - il maintient habituellement une répartition cible de l'actif du fonds de 60 % d'actions et de 40 % de titres à revenu fixe canadiens, bien que la répartition variera au fil du temps
 - pour choisir les titres, il utilise une démarche de placement ascendante rigoureuse axée sur les données fondamentales
 - il investit dans des actions mondiales choisies avec forte conviction
 - il investit dans des titres de créance de qualité libellés en dollar canadien, comme des titres de créance émis ou garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux canadiens ou des titres émis par des sociétés canadiennes
 - il peut également investir dans des titres de créance de moindre qualité pour accroître la valeur et améliorer le rendement total du fonds »

3. Réduction des frais de gestion

Les frais de gestion applicables aux titres des séries A, T5, T6 et Conseiller du Fonds concentré mondial équilibré BMO (auparavant, BMO Fonds mondial diversifié) passent de 2,00 % à 1,60 %. De plus, les frais

de gestion applicables aux titres de série D du Fonds concentré mondial équilibré BMO (auparavant, BMO Fonds mondial diversifié) passent de 1,25 % à 0,85 %.

La modification technique suivante est apportée au prospectus afin de rendre compte de ce changement :

- 1) La ligne « Frais de gestion » du tableau « Détails du fonds » à la page 37 est remplacée par ce qui suit :

Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T5 : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série D : 0,85 % Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 389 pour obtenir plus de détails.
-------------------------	--

4. Titres de série F6

La présente modification vise aux fins de leur placement les titres de série F6 du Fonds concentré mondial équilibré BMO (auparavant, BMO Fonds mondial diversifié).

Les modifications techniques suivantes sont apportées au prospectus pour rendre compte de ce changement :

- 1) La page couverture et la couverture arrière du prospectus sont modifiées par l'ajout de « F6 » à la liste des titres offerts par le Fonds concentré mondial équilibré BMO (auparavant, BMO Fonds mondial diversifié).
- 2) La ligne « Date de création » du tableau « Détails du fonds » à la page 37 est modifiée par l'ajout de la date suivante pour les titres de série F6 immédiatement après la date indiquée pour les titres de série F :

	Série F6 : le 18 novembre 2019
--	--------------------------------

- 3) La ligne « Frais de gestion » du tableau « Détails du fonds » à la page 37 est modifiée par l'ajout des frais de gestion suivants pour les titres de série F6 immédiatement après les frais indiqués pour les titres de série F :

	Série F6 : 0,60 %
--	-------------------

- 4) Le deuxième paragraphe sous le titre « Qui devrait investir dans ce fonds? » à la page 38 est remplacé par ce qui suit :

« Les titres de série T5, de série T6 et de série F6 conviennent aux investisseurs qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles. »

- 5) Le troisième paragraphe sous le titre « Politique en matière de distributions » à la page 39 est remplacé par ce qui suit :

« Dans le cas des titres de série T5, de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 5 %, 6 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent. La première distribution pour les titres de série F6 sera cependant effectuée en décembre 2019 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative initiale par titre de la série. »

- 6) Le paragraphe sous le titre « Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs » à la page 39 est remplacé par ce qui suit :

« Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Ces renseignements ne sont pas présentés pour la série F6 puisque cette série est nouvelle et que ses frais ne sont pas encore connus. »

5. Mode de souscription en dollars américains

Les investisseurs pourront souscrire des titres de série O du Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé pour le Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO en dollars américains en plus du mode de souscription de titres existant de ce fonds qui est en dollars canadiens.

La modification technique suivante est apportée au prospectus pour rendre compte de ce changement :

- 1) La ligne suivante relative au Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO est ajoutée au tableau de la rubrique « Mode de souscription en dollars américains » à la page 374 immédiatement après la ligne relative au Fonds ciblé d'actions nord-américaines BMO SIA :

Nom du fonds	Mode de souscription en dollars américains
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	Offert à l'égard de la série O du Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé

6. Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit :

- de résoudre votre contrat de souscription de titres d'OPC dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds,
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription, ou
- de demander la nullité de votre contrat de souscription et un remboursement si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des

informations fausses ou trompeuses sur le fonds. Vous pouvez également avoir le droit d'obtenir un remboursement ou de présenter une demande en dommages intérêts si vous avez subi une perte.

Le délai pour exercer ces droits dépend de la législation en vigueur dans votre province ou votre territoire. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consulter votre avocat.